

La compagnie des mousquetaires : ou Abbaye de Grandson

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **38 (1900)**

Heft 28

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-198247>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerzée, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Un mausolée au Saint-Bernard.

Le vainqueur de Marengo.

Chaque année, de nombreux touristes se rendent au Grand-Saint-Bernard, et aucun d'eux ne quitte cet antique refuge sans en avoir visité l'intérieur, et notamment sa chapelle. On remarque tout particulièrement dans celle-ci le tombeau du général Desaix. Chacun sait qu'il s'agit du célèbre vainqueur de Marengo, mais on n'a pas toujours présents à la mémoire les détails qui se rattachent à la bataille dans laquelle ce héros trouva la mort. Il n'est donc pas sans intérêt d'en rappeler quelques épisodes.

Disons d'ailleurs que de grandes fêtes se préparent à Clermont-Ferrant pour célébrer le centième anniversaire de la mort de Desaix (14 juin 1800).

Desaix, né en 1768, en Auvergne, était lieutenant au régiment de Bretagne lorsque éclata la Révolution dont il adopta les principes. Il se signala en plusieurs occasions et fut promu au grade de général de division en 1794, à l'âge de 26 ans. C'est en cette qualité qu'il se distingua à l'armée du Rhin, en 1796, et défendit avec un rare courage le fort de Kehl.

En 1798, Desaix accompagna Bonaparte en Egypte et se rendit maître de la Haute-Egypte. Rentré en France en 1800, il reçut le commandement de deux divisions à l'armée d'Italie. Bonaparte avait en haute estime son courage et ses talents militaires.

La guerre d'Italie, entreprise par Bonaparte, en 1800, avait pour but de reconquérir les contrées précédemment possédées par la France et formant la République Cisalpine, constituée en 1797, contrées retombées aux mains de l'Autriche.

Après des efforts d'une audace inouïe, Bonaparte franchit le Saint-Bernard et alla surprendre l'armée autrichienne dans les plaines de la Lombardie. La rencontre des armées, près du village de Marengo, fut terrible. Bonaparte, qui ne disposait à ce moment-là que d'une partie de ses forces, surpris par une brusque manœuvre du général autrichien Mélas, perdit successivement deux batailles dans la matinée du 14 juin 1800.

Desaix, détaché la veille et envoyé dans la direction de Novi, à la recherche de l'ennemi, qui se trouvait tout ailleurs, entendit tout à coup le canon de Marengo.

Il revient précipitamment sur ses pas, à la tête de ses deux divisions, et rejoint l'armée française, qu'il trouve en pleine retraite.

A la nouvelle de l'arrivée de Desaix, Bonaparte accourt, entouré de son état-major, et lui expose la situation. « Oui, dit Desaix, la bataille est perdue. » Mais il ajoute en tirant sa montre ! « Il n'est que trois heures et nous avons le temps d'en gagner une autre ! »

A ces mots, Bonaparte embrasse Desaix, et l'armée est arrêtée dans son mouvement de retraite. Aussitôt, les divisions de Desaix, qui

n'avaient pas encore combattu, fondent les premières sur l'ennemi ; mais tandis que ce général charge à leur tête, il tombe frappé d'une balle au cœur.

A la vue de leur général mort, officiers et soldats se ruent sur les Autrichiens, qui sont mis en déroute et forcés de reculer. La bataille était gagnée, grâce à ce vigoureux secours.

Parmi les honneurs funèbres rendus à la mémoire de Desaix, aucun n'eut un caractère plus solennel que le choix du lieu assigné à sa sépulture.

« A tant de vertus et d'héroïsme, je veux » décerner, disait Bonaparte, un hommage tel » qu'aucun homme ne l'a reçu. Le tombeau » de Desaix aura pour piédestal les Alpes et, » pour gardiens, les religieux du Saint-Bernard ! »

Le corps de Desaix fut donc transporté au Saint-Bernard et inhumé dans la chapelle de cet hospice. Le Premier Consul y fit élever un superbe mausolée, œuvre du célèbre sculpteur Moitte, qui l'acheva en 1805. En un énorme bas-relief de marbre blanc, le héros est représenté tombé de cheval et rendant le dernier soupir dans les bras du colonel Lebrun.

Il n'était pas facile de transporter ce lourd monument au sommet du col alpestre où il devait être placé.

Voici ce que publie à ce propos le *Petit Parisien* :

Depuis Bourg-Saint-Pierre, point terminus alors de la route carrossable qui pénétrait dans le val d'Entremont, jusqu'à l'hospice du Saint-Bernard, il y a douze kilomètres de pentes abruptes et de précipices que l'on franchissait en suivant, le long du torrent de la Drance, un sentier à peine accessible aux mulets. Comment faire passer par un semblable chemin et à travers ces abîmes un bloc sculpté très délicat et pesant quatre tonnes, sans l'exposer à une catastrophe irrémédiable.

L'ingénieur Polonceau, le même qui, trente ans plus tard, à Paris, devait être le constructeur du pont du Carrousel, travaillait à cette époque à la route du Simplon. Il se chargea de mener à bonne fin l'entreprise du transport et de hisser le monument sur les flancs d'une chaîne de montagnes où les canons de l'armée d'Italie n'avaient pu passer que démontés et trainés à l'aide de cordes en des troncs d'arbres creusés pour les recevoir.

Polonceau élargit le sentier, établit des ponts, creusa le roc, construisit des planchers mobiles et organisa dans les endroits les plus périlleux un système de treuils et de poulies pour la manœuvre desquels l'effort de quarante-quatre hommes se combina à celui de sept chevaux. Ce labeur se prolongea un mois et demi avant que le marbre atteignit l'hospice du Grand-Saint-Bernard.

C'est dans la chapelle de cet hospice, où repose Desaix, que sera apportée, en signe d'hommage à la mémoire du héros, la palme que le comité des fêtes de Clermont a décidé de faire ciseler à l'occasion du centième anniversaire de la mort du glorieux général.

Tels sont les quelques détails historiques qu'il nous a paru intéressant de signaler à l'attention des nombreux touristes qui, chaque année, se rendent au Grand-Saint-Bernard et

visitent le mausolée élevé à la mémoire du vainqueur de Marengo, dans la chapelle de l'hospice. L. M.

La compagnie des mousquetaires

ou Abbaye de Grandson.

On nous communique une notice historique contenant d'intéressants renseignements sur cette société qui est d'une origine fort ancienne. Ainsi que ceux que nous avons précédemment publiés, dans le courant de juin, sur la « Société de tir des Bourgeois de Pully », ces renseignements peuvent être considérés comme faisant suite à nos articles parus sous le titre : *Les tireurs du bon vieux temps*.

On sait que la Compagnie des Mousquetaires existait avant le XVI^{ème} siècle, mais c'est en 1579 qu'elle se constitua d'une manière régulière sous l'instigation du bailli de Grandson, Jaques Tribolet, et qu'elle révisa ses règlements. Elle jouissait, depuis 1561, d'une *Dixme* sur le vin du Parchet des *Viaules*, rière Corcelettes, et retirait aussi des revenus du privilège, qu'elle avait obtenu des Bernois, de faire la *visite des vignes du bailliage*, et d'imposer des amendes aux vignerons négligents.

Le XVII^{ème} siècle fut très favorable au développement de la Compagnie des Mousquetaires. Tout d'abord, en 1614, LL. EE. de Berne et de Fribourg, voulant développer l'exercice du tir, lui accordèrent ce qu'on appelait la *Franchise d'un Papegai*. Ainsi que nous l'avons déjà dit pour d'autres sociétés, le roi de ce tir était déclaré franc d'impôt pendant l'année de sa royauté. Ce tir à l'oiseau s'est perpétué à Grandson jusqu'en 1818, interrompu seulement pendant quelques années et modifié lors de la Révolution de 1798.

Le 12 mai 1622, l'Abbaye reçut, en outre, pour concession à bien plaider de la Bourgeoisie de Grandson, la *jouissance d'une montagne* dite « en Neyrvaux » (la *Dénéryiaz-dessus*), avec permission d'y bâtir des chalets et d'en défricher le terrain rempli de broussailles et de mauvais bois. Le produit de l'amodiation devait être affecté au prix des tirages annuels.

La gérance de cette montagne, les réparations dans les chalets, les réclamations des fruitiers exigeaient des visites trop fréquentes à la Dénéryiaz, et causaient une perte de temps considérable aux membres du Conseil de l'Abbaye. Aussi fut-ce un soulagement pour les affaires de l'Abbaye, lorsque celle-ci réussit, en 1875, à vendre avantageusement la montagne et à transformer en actions de la Banque cantonale ces pâturages éloignés.

On ne peut, cependant, conclure de là que la société fût devenue entièrement propriétaire de la montagne, car nous voyons, qu'en 1879, une transaction régla les rapports de la *Commune avec l'Abbaye*, et spécifia à nouveau que seuls les intérêts du produit de la vente de la montagne pouvaient être dépensés pour les tirs annuels, le capital restant intact.

Depuis la Révolution de 1798, les baillis de Berne et de Fribourg ayant dû quitter Grand-

son, ce furent le capitaine de la Compagnie ou le Sous-Préfet qui présidèrent les assemblées générales. Ce fut alors aussi que prirent fin l'ancienne coutume de la visite des vignes du bailliage, ainsi que les bénéfices qui en résultaient pour l'Abbaye.

Le seul drapeau que possède encore l'Abbaye date du 25 mars 1845. Elle en a possédé plusieurs autres qui ont malheureusement disparu.

Tels sont les curieux détails empruntés à la notice de M. le Dr Duvoisin.

A cette occasion, nous rappelons que tous les renseignements qu'on voudra bien nous envoyer sur nos anciennes sociétés de tir seront accueillis avec grand plaisir. L. M.

Les vieux buveurs et les vieux médecins.

La classique auberge du Chalet-à-Gobet est le pied-à-terre de prédilection des Lausannois qui s'en vont, les dimanches d'été, cueillir les baies sauvages ou les champignons dans les belles sapinières du Jorat. C'est aussi le rendez-vous des paysannes qui reviennent du marché, des marchands de fagots et de rondsins, des chasseurs, de tous ceux enfin que leurs occupations ou leur amour des grands bois amènent dans ces régions. Le docteur Piccard, de Lausanne, mort il y a nombre d'années, mais dont la mémoire n'est pas encore éteinte, s'y rendait fréquemment. Il aimait la compagnie des Joratais et leur conversation empreinte de bonhomie et de malice. On ferait un volume des historiettes qu'il rapportait de là-haut. En voici une qu'il se plaisait à conter :

Le voiturier H., qui vivait il y a plus d'un demi-siècle dans les environs du Chalet-à-Gobet, ignorait totalement ce qu'est l'abstinence, ce qui n'a rien d'étonnant, car la chose n'existait pas de son temps. On ne l'en estimait pas moins beaucoup. C'était, en effet, un voiturier modèle, qui charriait avec mille soins le vin et les marchandises destinés aux cafés et aux rares magasins de la route. A l'heure convenue, il arrivait avec son attelage, déchargeait ses colis, prenait les commissions nouvelles, et, sa besogne achevée, s'en allait boire chopine. Robuste comme un chêne, toujours gai, toujours en train, un mot aimable pour chacun, il était chéri de toute la région. N'était son faible pour le petit-blanc, il eût été la perle des hommes.

H. n'était pourtant pas le pire des ivrognes, mais, comme il le disait lui-même, il avait toujours soif.

Un samedi de décembre, comme il n'était pas rentré à minuit, sa femme prit un falot et se dirigea vers la pinte du *Soleil*. Un pied de neige recouvrait la campagne et il faisait un froid de loup. Arrivée à l'auberge, la bonne vieille (elle avait soixante-sept ans) frappe au volet fermé et crie : « I-tou quie, tsancro dè biberon ? »

— Na, su cutsi dézo té gredons, répond une voix qui venait du sol.

La femme abaisse sa lanterne et voit, en effet, son mari étendu à ses pieds dans la neige.

— Que fa-tou perquie, villhio fou ?

— Pas granta chetta ; ie su mi-mort. Mè su fottu à rebidonndaine en saillisseint de la pinta et iè tant mau ora à cotzon et ài coutés. Té faut queri lo tsai po me ramenà à l'ottò.

Il n'y avait, en effet, rien de mieux à faire. Laissant là son falot, la vieille H. courut à la maison, non sans pousser des exclamations de désespoir et de colère tout à la fois, et au bout de quelques minutes, elle était de retour avec char et cheval. Elle hissa son mari sur le véhicule et, aussitôt à la maison, le fourra au lit.

Le lendemain, les côtes ne faisaient plus souffrir H. ; mais il continuait à se plaindre de

violents maux de tête. Bien qu'il ne voulût pas entendre parler de médecin, sa femme descendit à Lausanne et en ramena le docteur Pellis.

Un examen de la région endolorie convainquit bientôt l'homme de l'art que le vieux voiturier souffrait moins d'une contusion que d'un violent mal de cheveux.

— Rassurez-vous, dit-il à sa femme, votre mari sera sur pied ce soir. C'est le petit-blanc qui lui a joué un tour.

— Le bon Dieu vous bénisse, monsieur le docteur ; mais dites-lui voir une bonne fois que ce n'est pas des manières de chrétien de rester si tard dans les pintes.

Et alors le médecin d'entreprendre le charretier sur le chapitre de la boisson.

— L'è biau et bon, toté voutrè raisons, lui dit ce dernier, mà vu vo demanda oquie.

— Quoi donc ?

— Ité-vo bin villhio, monsu ?

— J'ai soixante-huit ans.

— Mè, septante-dou, et pu vo derè que iaré adé mé dé villhio sàoulons su lo tsemin dè Losena à Tsalet-à-Gobet que dé villhio màidecins. XX.

Au nombre des attractions de la fête du *Vieux-Lausanne*, on remarquait tout particulièrement celle du *Moulin bleu*, où l'on débitait, derrière la toile, aux éclats de rire des auditeurs, qui s'y pressaient en foule, des boutades vraiment désopilantes. Pour en donner une idée à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas eu le plaisir de visiter le Moulin bleu, nous reproduisons ci-après la parodie de la fable des *Animaux malades de la peste*, dédiée à MM. les docteurs lausannois.

Un mal qui répand la terreur,
Mal que Jenner en son ardeur
Inventa pour jouir d'une gloire éphémère,
La petite vérole ! Oh ! je tremble à ce nom,
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux Lausannois la guerre ;
Ils ne mouraient pas tous, car nul n'était atteint.
Mais le mal, de tous était craint.
Nos docteurs grillaient d'envie
D'exploiter cette maladie.
Ils tinrent donc conseil. L'un dit ! « Mes chers amis,
Je crois que le ciel a permis
Pour nos goussets cette fortune.
Que les plus capables de nous,
Spengler, Perret ou César Roux,
Sachent faire durer cette veine opportune.
L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
On fait de tels dévouements.

Ne nous gênons donc point, voyons pleins d'indul-

L'état de nos maigres finances. » [gence]

— Pour moi, par amour du métier,
J'ai coupé bras, jambes et pieds ;
Que m'avaient-ils fait ? nulle offense,

Même il m'est arrivé, quelquefois, m'oubliant,
De laisser mourir le client.

Je me devouerai, donc, s'il le faut ; mais je pense
Qu'il est bon que chacun profite, ainsi que moi.

— Confrère, dit Taillens, c'est parfait ; oui ma foi !
Vos scrupules font voir votre délicatesse. [cesse]

— Eh bien ! couper jambons, mollets, tailler sans
Est-ce un péché ? — Non, non ! — Vous leur fîtes,
En les taillant beaucoup d'honneur. [docteur,

Et quand au client on peut dire
Qu'il n'est là que pour nos travaux.
Il faut donc inventer des maux,
Les vrais seuls, ne sauraient suffire.

Ainsi parla Taillens, et docteurs d'applaudir
A plaisir.

Survint alors, à l'improviste,
Bourquin, le célèbre herboriste ;
Il dit : « Le manque de clients
Vous pousse à tels expédients.

Contre ce procédé, pour ma part je m'insurge,
C'est abuser de son prochain
Que de le remplir de vaccin.

En cas pareils, messieurs, il suffit d'une purge.
Avec mon foin, sur ma parole,
Je me moque de la vérole ;
Voilà mon opinion, puisqu'il faut parler net. »

A ces mots, on cria : « Haro sur le baudet ! »

Monsieur Dind, très disert, prouva par sa harangue
Qu'il fallait aussitôt lui extirper la langue ;
Qu'il fallait dévorer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, qui leur voulait du mal.
Et quant à la vérole, à grands coups de vaccin,
Il fallait la combattre et sonner le tocsin.
Chaque docteur, alors, s'arma de ses lancettes
Et partit pour gagner quelques mille piécettes.

MORALE

L'air de Montreux guérit souvent
Les malades et les bien portants.

LE MOULIN BLEU.

Société d'étudiants *L'Helvétia*.

Le patois vaudois au Palais fédéral.

Il y a quelques années, un député vaudois avait présenté aux Chambres fédérales un postulat relatif à l'achat des chevaux de cavalerie. On se souvient que pendant longtemps les chevaux du pays étaient méprisés des colonels fédéraux. Ceux-ci préféraient fournir notre cavalerie de coursiers mecklembourgeois et français. Il s'agissait donc de faire revenir nos hauts fonctionnaires de leur engouement irréflectible pour les produits étrangers, et d'encourager nos éleveurs.

Une commission fédérale était réunie à Berne pour étudier cette question. L'auteur du postulat en faisait partie. La discussion était nourrie. Chacun s'exprimait, qui en allemand, qui en français. Mais petit à petit les orateurs des bords de l'Aar et de la Limmat passaient de la langue écrite aux dialectes qui leur étaient propres.

Notre député n'entendait rien du tout au jargon adopté par les orateurs. Il eut la malice de ne pas rappeler ses collègues à l'observation du règlement qui prohibait les langues étrangères. Il prit gravement la parole en ces termes :

« Monchu lou Président et vo z'autrès qu'on tant bin su dévésà tant quorà. Vu assebin vo derè auquie : Vo n'ité qué dai grôchès bités que ne compregnot ran aux z'affères ! N'â-mou pas lé fignolets que volliant dai tzévaux dé cirque ; cliiaù dai paysans dé per tsi no sont asse bons que lé zèbres que vo z'alladé queri per lou Hanovre et la Prusse. Lai yà per lou gros dé Vaud, à Velà lou Grand, à Tsaabrà et dau côté dé Lucein, Mâdon et Oron dai cavalles que sont praù bounés por la cavaleri. Ye propouso d'invoüy noutré colonaux féré onna tornâie dein lou payi por atzetà toté lé bounés bités dé la Suisse. »

L'orateur continuait avec un sang-froid imperturbable et inquiétant. Les assistants, ahuris, se regardaient comme des chiens de faience, ne comprenant rien à ce galimatias. Leurs regards enveloppaient l'orateur, qu'ils supposaient atteint d'un dérangement cérébral.

Celui-ci, après une pause, s'adresse en souriant à ses collègues : « Messieurs, vous venez de me faire entendre le dialecte rustique de vos cantons ; j'ai tenu également à vous donner un échantillon du patois du canton de Vaud ! » Et tous d'éclater de rire !

La leçon fut bonne. On ne parla plus, dès lors, au Palais fédéral, que les langues autorisées par le règlement.

X.

(L'éveil.)

La question de la lessive.

Il n'y a pas besoin d'être mère de famille pour avoir quelque idée de la place que prend dans les occupations et les préoccupations de la ménagère la grosse question de la lessive. Le choix d'une laveuse est toute une affaire : il s'agit d'avoir une femme soigneuse autant qu'active, qui sache frotter et tordre le linge sans l'abîmer, qui ne gaspille pas le savon et n'use pas de préparations corrosives pour hâter le blanchissage. Le temps joue aussi un